



BAC PRO

Technicien Constructeur Bois (en apprentissage)

Recrutement

- Élèves issus de 3^{ème}
- Élèves titulaires d'un CAP dans la filière Bois :
 - CAP Menuisier Fabricant
 - CAP Constructeur Bois/Charpentier
- Élèves de 2nd TMA (Technicien Menuisier Agenceur) en passerelle
- Formation continue selon projets

Objectifs

Cette formation offre une spécialisation sur le secteur de la « construction bois », afin d'intervenir en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, de solivage, d'ossature bois, de bardages, de bois empilés et de charpentes réalisées en bois et en composants dérivés.



Formation

Durée des études : **2 ou 3 ans** en apprentissage (entreprise/centre de formation) selon projet.

Statut de la formation : formation initiale en apprentissage par alternance.

La répartition s'articule comme suit :

- 18 semaines en centre de formation (pendant le temps scolaire) ;
- 29 semaines en entreprise ;
- 5 semaines de congés payés.

Poursuite d'études

BP Charpente

4 BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat

2 BTS Développement et Réalisation Bois

1 BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques

Débouchés

Le technicien de ce baccalauréat professionnel est un technicien de la «construction bois» qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur chantier, son activité consiste à :

- préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois et des contraintes de l'entreprise ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en œuvre de la charpente et de la construction bois ;
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

Le titulaire de ce baccalauréat doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer ses compétences et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite d'une réalisation d'ouvrage en totale autonomie.

Après quelques années d'expérience sur les chantiers à réaliser des travaux et tâches diverses, il pourra évoluer vers la qualification de maître-ouvrier et assurer la fonction de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.